

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

À retourner à l'adresse mail suivante en joignant votre RIB :

administration@upp.photo

Montant de la cotisation :

- 210€ : cotisation classique
- 150€ : cotisation membre d'un collectif
- 105€ : cotisation minorée (retraité ou photographe déclaré depuis moins de 2 ans)
- 500€ : cotisation personne morale

Prélèvement : en 6 fois (bimestriel) en 2 fois (semestriel) en 1 fois (annuel)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez

(A) l'UPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et

(B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'UPP pour le paiement de votre adhésion annuelle.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter les champs suivants marqués d'une astérisque ()*

Créancier (A) :

Union des Photographes Professionnels - UPP
11, rue de Belzunce, 75010 Paris

Identifiant du créancier (SEPA) : IBAN : FR76 1027 8060 7600 0205 9490 137

BIC : CMCIFR2A

Débiteur (B) :

NOM * :

Prénom * :

Adresse * :

Code Postal * :

Ville * :

Pays * :

Tiers débiteur (si différent du débiteur lui-même) : si votre paiement concerne un accord passé entre l'UPP et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre compte, ne pas remplir.

NOM * :

Prénom * :

Signature * :

Compte à débiter :

BIC * :

IBAN * :

Date * :

Lieu * :

Signature * :

Référence Unique du Mandat (RUM) : cadre réservé à l'UPP

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification, tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

UPP – Maison des Photographes

11, rue de Belzunce – 75010 Paris / Tél : (33) 01 42 77 24 30
courriel : administration@upp.photo - SIRET : 300 817 590 000 64 – NAF : 9412Z